

Minister of
Innovation, Science and
Economic Development



Ministre de
l'Innovation, des Sciences et du
Développement économique

Ottawa, Canada K1A 0H5

Monsieur Dan Ruimy, député
Président
Comité permanent de l'industrie, des sciences
et de la technologie
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Cher collègue,

En vertu de l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter la Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie intitulé *Le secteur manufacturier canadien : urgent besoin de s'adapter*, déposé à la Chambre des communes le 31 mai 2017.

Le gouvernement du Canada tient à remercier le Comité de ses travaux, sachant que cette étude a duré plusieurs mois et a été effectuée avec la participation d'une gamme d'intervenants au moyen de consultations publiques, de réunions avec des entrepreneurs du secteur manufacturier à Montréal, ainsi que de présentations écrites provenant d'un peu partout au pays. Le gouvernement exprime aussi sa reconnaissance envers les intervenants qui ont comparu comme témoins durant l'étude du Comité.

Les différents points de vue exprimés à l'égard du secteur manufacturier du Canada témoignent de l'importance de l'engagement pris par le gouvernement et le Comité à mener un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens au sujet de l'avenir du secteur manufacturier canadien.

Ce rapport exhaustif démontre la détermination du Comité à trouver des solutions pour renforcer ce secteur. Les recommandations visant à protéger et à promouvoir les compétences et les emplois dans le secteur manufacturier, à favoriser l'innovation et la commercialisation, et à réorganiser les programmes de financement et de soutien des entreprises orienteront la démarche qu'empruntera le gouvernement relativement à ce secteur canadien essentiel.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, reading "N. Bains".

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député

Pièce jointe

Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE : *LE SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN : URGENT BESOIN DE S'ADAPTER*

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au sixième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) intitulé *Le secteur manufacturier canadien : Urgent besoin de s'adapter*.

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité, et les témoins qu'il a entendus, pour leurs conseils et leur engagement à mieux comprendre et à cerner les défis auxquels est confronté le secteur manufacturier canadien.

Le gouvernement est reconnaissant des analyses exhaustives effectuées, des points de vue exprimés et des recommandations élaborées par le Comité, et il travaille de concert avec les experts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie afin de donner adéquate suite aux défis mis en relief dans le rapport. Nous fournissons ci-après la réponse détaillée du gouvernement aux recommandations du Comité particulières à ces défis.

LE SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN

Le Canada est doté d'un secteur manufacturier solide et diversifié qui fait croître l'économie canadienne. Ce secteur fournit plus de 1,7 million d'emplois pour la classe moyenne et contribue à hauteur de 175 milliards de dollars au produit intérieur brut. Il compte pour plus des deux tiers du total des exportations et il contribue de plus en plus à la croissance des services de TI, de recherche et développement (R-D) et d'ingénierie du secteur privé.

Dans un monde où les gouvernements étrangers investissent beaucoup dans l'innovation manufacturière, le Canada a la possibilité de tirer parti d'une main-d'œuvre spécialisée et d'une solide assise scientifique pour renforcer la R-D et l'adoption de la technologie et attirer des mandats mondiaux. Une stratégie de croissance pour la fabrication de pointe constitue une plateforme pour optimiser les avantages des nouvelles technologies au profit des travailleurs, des entreprises et des consommateurs.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : *Que le gouvernement fédéral élabore une stratégie pour le secteur manufacturier canadien basée sur les recommandations du présent rapport. Cette stratégie devrait comprendre des objectifs clairs en termes de production, d'emploi et d'exportations du secteur manufacturier canadien et un échéancier. Des rapports d'étape devraient être publiés régulièrement pour connaître les progrès réalisés et les correctifs à apporter, le cas échéant.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement est déterminé à élaborer à l'avenir une politique industrielle qui aiderait mieux les fabricants canadiens à innover en adapter des technologies et des processus destinés à accroître leur productivité et leur compétitivité. Le gouvernement a consulté les fabricants de l'industrie manufacturière, y compris des groupes comme Manufacturiers et Exportateurs du Canada, afin d'examiner des moyens de réunir les conditions optimales pour la croissance du secteur manufacturier du

Canada. Le gouvernement a travaillé avec des entreprises et des intervenants clés pour aborder les problèmes de compétitivité dans le domaine de la fabrication. Cela inclut le travail important mené par l'association des Manufacturiers et Exportateurs du Canada sur l'Industrie 2030 et des projets technologiques avec des entreprises et des groupes spécifiques.

Annoncé dans le budget de 2017, le Plan pour l'innovation et les compétences est centré sur les personnes et aborde la nature changeante de l'économie pour garantir qu'elle est au service de tous les Canadiens. Il s'agit d'un programme destiné à faire du Canada une économie d'innovation de pointe dans le monde qui créera des emplois et assurer la croissance pour la classe moyenne. Par le truchement du Plan, le gouvernement a instauré un certain nombre de mécanismes destinés à soutenir l'industrie manufacturière canadienne et à la positionner à l'avant-scène mondiale de l'innovation, reliant les intervenants et prévoyant des programmes de développement qui contribueront à stimuler la croissance économique et à créer des emplois de haute qualité pour les Canadiens.

Le Plan comprend la création de stratégies de croissance économique pour le Canada en développant six tables sectorielles de stratégies économiques afin de cerner les possibilités d'innovation dans la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, la technologie propre, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé et les ressources propres. Bien qu'il y ait une table se consacrant précisément à la fabrication de pointe, on s'attend à ce que chacune des tables présente un angle de la fabrication, donnant ainsi un point de vue général sur les besoins des entreprises manufacturières au Canada. Le 16 août 2017, le gouvernement a annoncé que Charles Deguire, cofondateur de Kinova Robotics, de Boisbriand, au Québec, présiderait la table sur la fabrication de pointe.

Grâce à cette initiative, ainsi qu'à d'autres énoncées dans le Plan d'action pour l'innovation et les compétences du gouvernement, on prévoit que les entreprises manufacturières canadiennes auront plus facilement accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée et obtiendront de meilleurs résultats quant à la commercialisation de produits nouveaux, à la prise d'expansion, à l'exportation sur de nouveaux marchés et à de nouvelles possibilités d'accès des Canadiens à des emplois intéressants de haute valeur et bien rémunérés.

Recommandation 2 : *Que le gouvernement fédéral améliore l'information sur le marché du travail qu'il produit, notamment en liant les professions en demande (telles que celles dans les sciences et les métiers spécialisés), localement et au niveau national, avec les compétences détenues par les chercheurs d'emploi.*

Le gouvernement appuie cette recommandation et reconnaît l'importance de l'information sur le marché du travail, comme les prévisions relatives à l'emploi, les compétences en demande, les données salariales et les pénuries de main-d'œuvre actuelles et projetées. Il est déterminé à fournir des renseignements détaillés et à jour sur le marché du travail à l'échelle locale, régionale et nationale, au niveau des secteurs économiques, des professions clés et des compétences recherchées. Ces renseignements aideront les étudiants, les chercheurs d'emploi, les employeurs, les établissements d'enseignement et de formation ainsi que d'autres intervenants à prendre leurs décisions en matière d'éducation, de carrière et de développement des affaires.

Conscient du fait que l'information sur le marché du travail ne se limite pas aux prévisions relatives aux professions, le gouvernement met sur pied une nouvelle organisation de soutien du développement et de l'évaluation des compétences, qui aura comme mandat d'améliorer l'information concernant les pénuries en matière de compétences sur le marché du travail canadien. Cette organisation collaborera avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organismes à but non lucratif afin de déterminer quelles sont les compétences recherchées et requises par les employeurs canadiens, d'examiner des approches nouvelles et innovatrices en matière de perfectionnement des compétences, et d'échanger des renseignements et des analyses à l'appui des investissements et des programmes futurs dans le domaine des compétences. Bref, la nouvelle organisation collaborera avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organismes à but non lucratif afin de déterminer les nouvelles compétences requises par les employeurs canadiens, d'explorer de nouvelles façons d'aborder le développement des compétences et d'échanger renseignements et analyses pour étayer les investissements futurs dans les compétences.

Par l'entremise de Statistique Canada et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), le gouvernement produit et diffuse de l'information sur le marché du travail en utilisant plusieurs sources, notamment :

- Le **Guichet-Emplois** a été conçu pour permettre aux employeurs et aux particuliers de chercher et de pourvoir les postes vacants, ainsi que d'en apprendre davantage sur les salaires, les compétences et les études nécessaires pour des professions, des secteurs et des régions géographiques variés.
- Le **Système de projections des professions au Canada (SPPC)** produit des projections qui permettent de déterminer les professions où il y a une probabilité de pénurie de main-d'œuvre ou au contraire la possibilité d'une offre de main-d'œuvre excédentaire.
- Dans le cadre du **Programme d'appui aux initiatives sectorielles**, on produit et on diffuse aussi au niveau de secteurs clés de l'information sur le marché du travail qui est axée sur les industries.
- Le **Conseil de l'information sur le marché du travail**, qui a comme objectif de travailler avec les secteurs industriels et les établissements d'enseignement postsecondaire, veille à ce que tous les Canadiens aient accès à de l'information sur le marché du travail (IMT) à la fois actuelle, fiable et exhaustive afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Il comble des lacunes en matière d'IMT, accroît la cohérence, la fiabilité, l'actualité et l'accessibilité de l'information, et réduit les dédoublements d'efforts entre les diverses administrations publiques.

Recommandation 3 : *Que le gouvernement fédéral mette en place des conseils sectoriels afin de rendre les étudiants et les institutions postsecondaires plus au courant des compétences nécessaires dans les entreprises manufacturières, le secteur manufacturier avancé, dans des domaines émergents qui seront importants pour la croissance canadienne. Ces conseils sectoriels pourraient avoir la tâche de travailler avec des institutions d'enseignement locales, pour créer des sentiers vers l'emploi, y compris de l'expérience de travail pour les étudiants, et*

partager leurs meilleures pratiques concernant les processus et l'innovation, ainsi que la promotion de l'investissement.

Le gouvernement appuie la collecte de renseignements sur les compétences requises dans le secteur de la fabrication afin de mieux informer les étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives sectorielles (PAIS), le gouvernement travaille avec des intervenants établis qui ont la capacité requise et ont établi les partenariats nécessaires pour influencer sur leurs secteurs respectifs. Par l'entremise du PAIS, le gouvernement travaille en partenariat avec des chefs de file de secteurs clés de l'économie canadienne afin de cerner et de relever les défis liés au perfectionnement des compétences, et de mettre en commun les pratiques exemplaires, les outils et les renseignements sectoriels sur le marché du travail, ce qui aide les utilisateurs à être mieux informés à propos du secteur. D'ailleurs, dans son budget de 2017, le gouvernement a fait part de son engagement d'offrir aux étudiants de plus grandes possibilités d'apprentissage en milieu de travail dans le cadre du Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants (PAIMTE), afin que ces étudiants soient plus à même de s'intégrer au marché du travail, et aussi afin d'amener les employeurs à accroître leur participation aux efforts de perfectionnement des compétences en cours d'emploi. Les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire collaborent dans le cadre de partenariats multipartites afin de créer davantage de stages d'apprentissage intégré au travail pour les jeunes Canadiens inscrits à des programmes d'enseignement en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ainsi que dans des domaines liés aux affaires. L'industrie de la fabrication de pointe est ciblée à titre de secteur de croissance clé, où les employeurs et les établissements d'enseignement et de formation peuvent travailler ensemble pour harmoniser la formation axée sur les compétences avec les emplois en demande parmi les fabricants.

Le gouvernement s'engage également à créer une nouvelle organisation nationale de soutien du développement et de l'évaluation des compétences, qui réunira des parties intéressées des provinces et territoires, du secteur privé, des établissements d'enseignement et des organismes à but non lucratif, afin d'examiner et de mettre en œuvre des approches nouvelles et novatrices en matière de développement des compétences.

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir les possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants canadiens grâce à un investissement de 221 millions de dollars sur cinq ans destiné à MITACS, organisme à but non lucratif qui établit des partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement. Grâce à cet investissement, le nombre de stages d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire va plus que doubler, passant de 3 750 à 10 000 chaque année. Les fonds serviront à appairer les étudiants les plus talentueux et les possibilités qui s'offrent au sein des entreprises et des organismes à but non lucratif, ce qui aidera les étudiants à acquérir des compétences en cours d'emploi pour lancer leur carrière, tandis que les entreprises pourront tirer profit des talents nouveaux et novateurs de ces étudiants.

Recommandation 4 : *Que le gouvernement fédéral augmente le nombre d'options utilisées pour combler les pénuries de main-d'œuvre : avant tout, en promouvant la formation en cours*

d'emploi des employés canadiens actuels et futurs, que ce soit par une augmentation de la Subvention canadienne à l'emploi ou par d'autres moyens; aussi, en examinant la possibilité d'utiliser le Programme des travailleurs étrangers temporaires comme porte d'entrée pour une immigration permanente; et en accélérant le processus par lequel des étudiants étrangers peuvent devenir des résidents permanents, comme moyen d'attirer et de garder les talents exceptionnels et les travailleurs qualifiés.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Chaque année, le gouvernement investit plus de 2 milliards de dollars aux termes des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) conclues avec les provinces et les territoires afin d'aider les chômeurs canadiens à parfaire leur formation et à obtenir de l'aide à l'emploi.

Les prestations d'emploi accordées aux termes des EDMT permettent aux prestataires actuels et anciens de l'assurance-emploi d'acquérir des compétences et une expérience de travail grâce à une combinaison de mesures, notamment de la formation et des subventions salariales. Les EDMT servent aussi à appuyer la prestation de services d'aide à l'emploi pour tous les chômeurs canadiens. Ces services comprennent le counseling en matière d'emploi, l'aide à la recherche d'emploi, l'évaluation des besoins, l'information sur les programmes d'emploi du gouvernement et l'élaboration de plans d'action pour le retour au travail.

Bien que le gouvernement du Canada verse des fonds aux termes des EDMT, les décisions relatives à l'exécution des programmes et à la prestation des services d'emploi relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux, et ceux-ci disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour élaborer des programmes relatifs au marché du travail qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

Ainsi que cela a été annoncé dans le budget de 2017, le gouvernement versera 1,8 milliard de dollars additionnels sur six ans aux provinces et aux territoires à l'appui des EDMT à compter de 2017-2018. De plus, le gouvernement s'est engagé à modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* afin d'élargir l'admissibilité des travailleurs aux programmes et aux services aux termes des EDMT, ce qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens, y compris ceux faisant partie de groupes sous-représentés, d'avoir accès aux activités de formation axée sur les compétences et aux services de soutien à l'emploi financés par le Programme d'assurance-emploi. Par suite de ce changement, il sera possible de recourir à des partenariats sur le marché du travail pour apporter de l'aide aux travailleurs qui sont susceptibles de perdre leur emploi ou qui ont besoin d'assistance pour le conserver.

Le gouvernement a également annoncé dans le budget de 2017 qu'il va travailler de concert avec les provinces et les territoires afin de consolider les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés dans le cadre de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Le budget de 2017 prévoit 900 millions de dollars de plus sur six ans, à compter de 2017-2018 pour cette initiative. Les nouvelles ententes accorderont plus de latitude aux provinces et aux territoires pour concevoir et exécuter des programmes de formation axée sur les compétences afin de combler les besoins du marché du travail au niveau local et de donner suite aux enjeux émergents.

Le gouvernement a également mis en application des mesures visant à favoriser la transition des travailleurs étrangers et des étudiants étrangers vers le statut de résidents permanents grâce au système Entrée express du Canada. Les permis de travail accordés dans le cadre de ce nouveau système permettront aux diplômés étrangers récents d'acquérir de l'expérience de travail dans n'importe quel emploi, n'importe où au Canada, pendant jusqu'à trois ans, tout dépendant de la durée de leurs études.

En outre, le gouvernement a mis de l'avant la Stratégie en matière de compétences mondiales en juin 2017 afin d'offrir aux entreprises canadiennes un moyen plus rapide d'attirer des travailleurs étrangers talentueux en vue de prendre de l'expansion et de prospérer.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement fédéral étudie les moyens de créer un catalogue des brevets existants dans les institutions postsecondaires canadiennes afin qu'ils soient rapidement identifiés par l'industrie, et explore des moyens de promouvoir et d'encourager le transfert de propriété intellectuelle des institutions postsecondaires à l'industrie canadienne.*

Le gouvernement reconnaît cette recommandation. Pour encourager la collaboration entre les établissements postsecondaires et les entreprises privées canadiennes, le gouvernement examinera les pratiques exemplaires visant à réduire les obstacles à l'accès à l'information sur la PI publique disponible. Par exemple, des pays tels que l'Australie et le Danemark ont travaillé à la résolution de cette difficulté en créant des marchés de type volontaire pour indiquer les possibilités de collaboration aux entreprises souhaitant travailler avec des partenaires du secteur public en matière de recherche et favoriser une prise de contact rapide et facile. Tel qu'annoncé dans le budget 2017, le gouvernement abordera les problèmes de propriété intellectuelle grâce à sa nouvelle stratégie qui garantira que le régime de la propriété intellectuelle du Canada sera moderne, robuste et appuiera les innovations canadiennes au 21^e siècle.

Recommandation 6 : *Que le gouvernement fédéral, lorsqu'il envisage de signer un accord commercial, prenne en compte toute l'information concernant les impacts prévus au Canada sur l'emploi et la production, par industrie.*

Le gouvernement appuie cette recommandation et s'engage à améliorer le processus d'évaluation des impacts des accords commerciaux et des accords d'investissement sur l'économie canadienne.

Affaires mondiales Canada effectue des évaluations des impacts économiques de la mise en œuvre des accords commerciaux du Canada sur tous les secteurs de l'économie canadienne, comme les variations des exportations, des importations et de la production, et procède aussi à des évaluations environnementales de ces accords. Les analyses internes sont complémentaires à d'autres études effectuées en milieu universitaire ainsi que par des groupes de réflexion et d'autres gouvernements.

Qui plus est, le gouvernement continuera à travailler en proche collaboration avec les fabricants et les entreprises afin de veiller à ce que l'industrie canadienne puisse pleinement

profiter des gains en matière d'accès aux marchés que nous avons réalisés grâce à nos accords commerciaux internationaux.

Recommandation 7 : *Que le gouvernement fédéral effectue une évaluation complète de ses programmes d'aide à la recherche, à l'innovation et à la commercialisation dans le secteur manufacturier, dans le but de les simplifier, de quantifier de quelle manière ils répondent à leurs objectifs et d'examiner si les critères d'admissibilité selon la région ou la taille de l'entreprise sont toujours pertinents.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences, le gouvernement s'apprête à entreprendre un examen des douzaines de programmes d'innovation qui sont offerts par différents ministères et organismes fédéraux dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences. Cet examen vise à regrouper et à simplifier les programmes offerts ainsi qu'à assurer leur efficacité continue.

Les organismes de développement régional (ODR) réalisent des investissements stratégiques qui reposent sur des avantages compétitifs régionaux. Le nouveau cadre « Investir dans l'innovation et le développement à l'échelle régionale » permet de coordonner les forces des organismes de développement régional en vue d'appuyer la mise en œuvre par le gouvernement du Plan pour l'innovation et les compétences pour le Canada. Les secteurs prioritaires désignés dans ce cadre comprennent notamment les suivants : écosystèmes d'innovation régionaux; investissement dans les entreprises et expansion; croissance propre; et enfin, développement économique communautaire et diversification économique.

Recommandation 8 : *Que le gouvernement fédéral examine des moyens d'améliorer le Programme d'aide à la recherche industrielle, l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense et le Programme de démonstration de technologies, afin d'y inclure du soutien pour la commercialisation.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Fonds stratégique pour l'innovation a été lancé en juillet 2017 en réponse à la rétroaction obtenue lors de consultations sur le Programme pour l'innovation et les compétences tenues en 2016 en ce qui concerne le manque de convivialité des programmes fédéraux visant à encourager les entreprises à investir dans l'innovation. De même, les entreprises ont fait remarquer que le soutien était limité à certains secteurs de l'économie.

Afin d'attirer et de soutenir l'innovation dans tous les secteurs de l'économie, les quatre programmes sectoriels d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile et Programme de démonstration de technologie) ont été regroupés dans un même programme afin d'offrir un soutien en matière d'innovation simplifié aux entreprises de toutes les tailles et de toutes les régions de l'économie. Les fabricants peuvent maintenant bénéficier d'un soutien à l'innovation dans tous les secteurs de l'économie diversifiée du Canada.

Le nouveau programme met tout particulièrement l'accent sur la commercialisation et comporte un volet de soutien à la recherche-développement et à la commercialisation de produits, processus et services novateurs. La formule de financement souple du programme

permet au gouvernement d'offrir à des bénéficiaires novateurs, lorsqu'il y a lieu, un soutien financier fondé sur une approche de partage des risques dont le remboursement conditionnel dépend du rendement et des revenus bruts de l'entreprise.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada est une pierre angulaire du système d'innovation canadien. Chaque année, on y offre une aide à environ 7 800 petites et moyennes entreprises (PME) de tous les secteurs industriels. Le PARI est offert par un réseau de plus de conseillers technologiques industriels (CTI) qui se trouvent dans plus de 123 bureaux répartis dans des collectivités de partout au Canada. Les CTI sont des professionnels instruits et chevronnés qui possèdent une grande expérience des affaires et de l'innovation, ayant des antécédents en ingénierie ou en sciences ainsi qu'en entrepreneuriat. À l'aide de leurs vastes connaissances et expérience, les CTI aident les PME canadiennes à cerner les possibilités. Ils aident également les entreprises à commercialiser avec succès les nouveaux produits et services novateurs. Agissant à titre de mentors et de conseillers, les CTI aident les PME à s'y retrouver dans le cycle de l'innovation à divers stades de croissance. Pour ce faire, ils leur donnent accès à un large éventail de mécanismes de soutien, dont les suivants : des services de consultation en affaires et en technologies; des renseignements concurrentiels; une aide financière; et des liens avec les vastes réseaux nationaux et internationaux du PARI.

Les CTI font accélérer la croissance des PME canadiennes en élargissant l'accès aux possibilités d'exportation et en réduisant les obstacles à l'internationalisation. Les CTI tirent parti de leurs réseaux nationaux et internationaux et créent des liens avec les multinationales dans le but de faciliter les possibilités de commercialisation en accédant aux chaînes de valeur mondiales des multinationales dans le cadre de projets de recherche et développement par collaboration et de la participation à des consortiums, comme les programmes de grappes Eureka.

Un soutien à l'innovation des entrepreneurs canadiens est également offert par le truchement du service de guide-expert, un service à point d'accès unique exploité dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada en collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux. Le service de guide-expert offre des conseils individuels à propos de programmes et de services d'innovation, et il renvoie les entreprises à son réseau de programmes partenaires et d'initiatives fédérales.

Recommandation 9 : *Que le gouvernement fédéral : améliore le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental en offrant de la formation continue et uniformisée aux agents d'évaluation à travers le pays afin que les critères d'admissibilité soient interprétés uniformément; élargisse et/ou s'assure que le développement expérimental des nouveaux procédés manufacturiers soit admissible au programme; offre continuellement des séminaires pour apprendre à l'industrie la manière de faire une demande pour le programme; et que le gouvernement fédéral fasse rapport publiquement des changements et de leurs impacts.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a travaillé en vue d'assurer l'interprétation plus uniforme des critères d'admissibilité. Depuis 2012, l'ARC offre un cours de formation obligatoire d'une durée de deux semaines animé par un instructeur à tous les conseillers en recherche et en technologie dont le rôle consiste à évaluer l'admissibilité des travaux pour les encouragements fiscaux à la RS-DE. Ce cours revient

chaque année afin que les nouveaux employés le suivent. Outre ce cours de base, l'ARC offre des cours plus avancés aux employés dont le travail touche certains secteurs de l'industrie afin de veiller à ce que la loi soit appliquée de manière uniforme dans ces secteurs.

Outre la formation, l'ARC a mis en place en 2015, pour le programme de RS-DE, une nouvelle initiative d'assurance de la qualité qui permettra d'améliorer davantage l'uniformité. À cette fin, les demandes d'encouragements fiscaux à la RS-DE à travers le Canada font l'objet d'un examen pour vérifier qu'elles ont été évaluées conformément à la loi et aux politiques. Toute lacune observée durant le processus d'assurance de la qualité est signalée aux évaluateurs et à leurs gestionnaires ainsi qu'à la Direction de la recherche scientifique et du développement expérimental dans le but d'améliorer la formation nationale au besoin.

Accroître le développement expérimental de nouveaux processus manufacturier et/ou assurer que celui-ci est admissible au programme

Le gouvernement confirme que le développement expérimental de nouveaux processus manufacturiers peut être admissible au programme de RS-DE si la définition de RS-DE et les modalités relatives aux dépenses sont respectées. En résumé, on entend par développement expérimental le travail accompli afin de réaliser des avancées technologiques aux fins de la création ou de l'amélioration de matériel, de dispositifs, de produits ou de processus.

Offre continue de séminaires pour enseigner à l'industrie comment présenter des demandes au titre du programme

À compter de l'automne 2017, l'ARC accordera plus d'importance à la mobilisation des associations de l'industrie à travers le Canada dans divers secteurs clés afin de nouer des relations directes avec les experts en la matière. Les séances d'information seront adaptées aux besoins des entreprises afin de leur fournir des renseignements plus pertinents et précis, et offriront une tribune pour discuter des problèmes propres aux secteurs. De plus, elles permettront à l'ARC de consulter diverses associations de l'industrie à propos d'initiatives pouvant simplifier davantage l'accès de leurs membres aux encouragements fiscaux.

Rendre publiquement des comptes sur les changements et leurs répercussions

L'ARC rend publiquement des comptes en ce qui concerne tout changement à la loi ou aux politiques ayant une incidence sur le programme de RS-DE sur le site Web du gouvernement. En outre, l'ARC fournit un éventail de services gratuits pour aider les demandeurs.

Recommandation 10 : *Que le gouvernement fédéral étudie la meilleure manière de lier les différents centres d'innovation pour en faire un réseau où les entrepreneurs pourraient recevoir l'ensemble des services fédéraux offerts aux entreprises manufacturières, et qu'il en fasse rapport publiquement.*

Le gouvernement reconnaît cette recommandation. Il reconnaît aussi que les programmes offerts aux entrepreneurs sont disparates et ont des points de contact dispersés dans différentes institutions gouvernementales, ce qui complique souvent la tâche aux entreprises qui cherchent à trouver et obtenir des services et du soutien.

Le gouvernement a consulté les Canadiens, les entrepreneurs et les dirigeants de l'industrie de

partout au pays pour connaître des idées de façons d'encourager l'innovation et de s'assurer que tous les Canadiens bénéficient d'une économie en croissance. Le budget de 2017 a annoncé la création d'Innovation Canada, une nouvelle plateforme dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) qui permettra de coordonner et de simplifier le soutien accessible aux innovateurs canadiens. Éventuellement, Innovation Canada servira de guichet unique pour les innovateurs et entrepreneurs canadiens. Grâce à cette nouvelle plateforme, les innovateurs canadiens pourront plus facilement avoir accès aux programmes d'innovation dirigés par le gouvernement et en bénéficier, et obtiendront au bout du compte plus d'argent pour faire croître leur entreprise.

Des programmes phares comme l'Initiative des supergrappes d'innovation, le Fonds stratégique pour l'innovation et Solutions innovatrices Canada seront offerts par l'entremise d'Innovation Canada, qui dirigera également le travail accompli par les Tables sectorielles de stratégies économiques en vue de trouver des possibilités d'innovation pour les secteurs prioritaires, y compris celui de la fabrication de pointe. Qui plus est, en proche collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, Innovation Canada travaillera sur un examen horizontal des programmes d'innovation et de technologies propres en entreprise dans l'optique de simplifier et de coordonner plus efficacement le soutien mis à la disposition des innovateurs canadiens.

Un soutien à l'innovation des entrepreneurs canadiens est également offert par le truchement du service de guide-expert, un service à point d'accès unique exploité dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada en collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux. Le service de guide-expert offre des conseils individuels à propos de programmes et de services d'innovation, et il renvoie les entreprises à son réseau de programmes partenaires et d'initiatives fédérales.

À l'échelle régionale, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) est l'organisme fédéral qui dirige au Québec, en collaboration avec d'autres institutions fédérales, les activités du Service de croissance accéléré, un guichet unique regroupant des programmes fédéraux auxquels peuvent participer les entreprises et les entrepreneurs du secteur manufacturier en région rurale. DEC épaula Info entrepreneurs à Montréal et Ressources Entreprises à Québec, des services qui fournissent aux entrepreneurs des renseignements par téléphone ou sur leur site Web au sujet des programmes fédéraux qui peuvent les aider à chaque étape du développement de leur entreprise.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) met à profit son expertise sur le terrain pour soutenir les entreprises à forte croissance au moyen du Service de croissance accélérée en fournissant des services coordonnés de prestation de conseils, de transmission du savoir et de soutien qui sont adaptés à ses clients

De même, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord (FedNor) offre le SCA dans le Nord de l'Ontario afin de soutenir les entreprises innovantes qui présentent un grand potentiel de croissance. Par le truchement de ses programmes et de ses services, ainsi qu'à l'aide de partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, FedNor est déterminé à soutenir l'économie du Nord de l'Ontario en encourageant les collectivités et les entreprises à devenir plus innovantes, productives et compétitives par l'adoption, l'adaptation et la commercialisation de nouvelles technologies; en encourageant les liens technologiques

entre les entreprises et les institutions; en faisant avancer la recherche et le développement technologiques; et en faisant la promotion d'initiatives axées sur l'innovation communautaire.

En Ontario, Entreprises Canada Ontario (ECO) est un prestataire de services de L'Agence fédérale de développement pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), de même que le membre du Réseau Entreprises Canada (REC) qui représente cette province. Le REC fait la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation au moyen d'un réseau de centres de services aux entreprises dans chaque province et territoire. ECO, qui a pour mandat de desservir l'ensemble de l'Ontario, a trois principaux modes de prestation de services : services de centre de renseignements, présence Web informative et activités sur le terrain. ECO participe à des activités sur le terrain et entretient afin d'orienter la clientèle des relations avec des partenaires communautaires dans plus de 200 emplacements à travers l'Ontario.

Recommandation 11 : *Que le gouvernement fédéral évalue l'impact des fonds octroyés à la recherche dans les collèges et polytechniques en soutien aux industries manufacturières canadiennes; et que cette analyse soit rendue publique.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans le budget de 2016, le gouvernement est intervenu pour donner un nouveau souffle à la recherche et aux sciences au Canada en investissant dans les infrastructures des établissements postsecondaires et des laboratoires fédéraux, en favorisant l'excellence en recherche, et en accélérant la diffusion et la commercialisation du savoir dans des applications dont l'industrie et la société dans son ensemble tirent profit. ISDE, le ministère fédéral responsable des programmes scientifiques, soutient actuellement la recherche appliquée dans les collèges et les écoles polytechniques au pays au moyen du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui dispose d'un budget annuel de 55 millions de dollars.

Des examens réguliers du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté sont effectués pour évaluer sa pertinence et son rendement. Les rapports qui en découlent sont mis à la disposition du public par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Le dernier examen a été réalisé en 2013 et un nouveau rapport d'examen sera publié à l'automne 2017. Depuis la création du programme, le gouvernement a octroyé plus de 347 millions de dollars en financement à plus de 1 670 projets dans 106 collèges, écoles polytechniques et cégeps à travers le Canada.

Recommandation 12 : *Que le gouvernement fédéral examine comment la Banque de développement du Canada (BDC) peut jouer un rôle encore plus actif dans le développement des entreprises manufacturières; et que les résultats de cette initiative soient publiés dans le rapport annuel de la BDC.*

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. La BDC joue un rôle important dans la mise en application des politiques du gouvernement afin de favoriser un écosystème propice aux investissements en innovation et en recherche. Il contribue activement à assurer l'accès à un financement abordable et souple aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur manufacturier. À cette fin, elle a engagé plus de 6,2 milliards de dollars en financement et en capitaux de croissance et de transfert pour soutenir financièrement plus de

7 200 clients du secteur manufacturier en date du 31 mars 2017, ce qui représente 24 pour cent du total des engagements financiers de la BDC et 32 pour cent de son portefeuille total de capital de croissance et de transfert. Plus précisément, la BDC appuie les entreprises du secteur manufacturier en leur fournissant les services suivants :

- prêt de financement de matériel pour l'achat de machines et d'équipement destinés aux chaînes de production, de technologies spécialisées comme du matériel de laboratoire, des véhicules commerciaux et plus encore;
- fonds de roulement à moyen terme à l'appui de la réalisation de diverses activités, y compris celles qui permettent d'améliorer la productivité, de développer des produits ou des marchés, ou d'améliorer les ventes;
- du financement par capital de risque et par actions qui permettent d'accroître l'accès au financement par actions au Canada pour les entreprises à forte croissance, parmi lesquelles de nombreuses entreprises élaborant de nouveaux concepts qui se traduiront par une augmentation de l'innovation dans le secteur manufacturier;
- des activités informatives sur l'innovation en partenariat avec les Manufacturiers et Exportateurs du Canada qui visent à aider les participants du secteur manufacturier à innover et à augmenter leur productivité en leur donnant l'occasion de se renseigner sur les récents développements dans le domaine de la fabrication de pointe;
- des garanties à la Banque Laurentienne du Canada pour un portefeuille de financement d'équipement commercial destiné principalement aux PME dans les secteurs manufacturier, pétrolier et gazier, et de la foresterie;
- des services consultatifs qui comprennent des services de planification des activités et des finances, et des conseils sur l'efficacité opérationnelle et la production allégée;
- un instrument de prêt dans le secteur de l'automobile pour les fabricants d'outillage et de pièces qui n'ont pas les moyens financiers de tirer parti des occasions de croissance;
- des marges de crédit préapprouvées qui permettent aux entrepreneurs de faire des achats d'équipement sur une période de 12 mois avec des modalités garanties.

Conformément à la recommandation du Comité, de nouvelles initiatives ont été annoncées dans le budget de 2017 pour aider les entreprises du secteur manufacturier à croître et à réussir, y compris l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR), le Service de croissance accélérée (SCA) et une initiative relative aux technologies propres. Au moyen de sa participation à ces initiatives, qui sont décrites ci-dessous, et de ses activités courantes, la BDC renforce son soutien aux entreprises du secteur manufacturier.

L'ICCR, une initiative fédérale de 400 millions de dollars, vise à accroître le capital de risque accessible aux entreprises canadiennes novatrices qui en sont à un stade avancé de

développement, y compris aux entreprises du secteur manufacturier, afin de les aider à croître et à devenir des entreprises prospères.

Les services consultatifs de la BDC aident les PME de tous les secteurs. Par exemple, la BDC joue un rôle actif dans le développement et le déploiement du SCA, qui a été lancé en juin 2016. Le SCA fournit un soutien fédéral coordonné et axé sur la clientèle, y compris du financement et des services consultatifs aux entreprises à forte croissance de divers secteurs, dont le secteur manufacturier. En outre, la BDC appuie ces entreprises au moyen de son propre programme interne, le Programme direction croissance, avec lequel elle cherche à aider les entreprises à croître, à améliorer leur productivité, à investir dans des technologies novatrices et à prendre de l'expansion à l'étranger en répondant à leurs besoins particuliers.

Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement a engagé la BDC et Exportation et développement à fournir la somme de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds pour aider les entreprises canadiennes dans le secteur des technologies propres à croître et à prendre de l'expansion. Cette initiative vise à favoriser l'augmentation de la production et l'innovation dans les entreprises du secteur des technologies propres, dont beaucoup sont des entreprises manufacturières, et l'on s'attend à ce qu'elle permette de réduire considérablement les coûts liés à la fabrication grâce à la commercialisation.

La BDC continuera à s'attaquer aux difficultés auxquelles font face les entreprises du secteur manufacturier en contribuant à assurer la transition vers un secteur manufacturier plus productif. Le gouvernement continuera à examiner comment la BDC peut participer plus activement au développement des entreprises du secteur manufacturier de la phase de démarrage jusqu'à celle de la commercialisation.

Recommandation 13 : *Que le gouvernement fédéral : fasse un examen régulier de sa réglementation; s'assure que les organismes de réglementation fédéraux ont les ressources nécessaires pour approuver rapidement les produits nécessitant une accréditation; joue un rôle de leader dans un processus interprovincial visant une plus grande harmonisation des normes et règlements provinciaux et territoriaux pour encourager le commerce intérieur; et poursuive ses efforts en vue d'une meilleure harmonisation aux normes internationales, afin d'encourager le commerce international.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il a pris des mesures importantes pour améliorer le cadre réglementaire et la certification au Canada dans l'industrie manufacturière, notamment en lien avec les transports, la salubrité alimentaire, les produits de santé naturels, l'environnement et les services financiers. Par exemple, le budget de 2017 accorde à Transports Canada la somme de 76,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour renforcer la capacité de ce ministère à établir et à fournir les normes et les certifications dont les industries liées aux transports auront besoin pour utiliser les nouvelles technologies de façon sécuritaire, afin que les nouveaux produits et services puissent être commercialisés plus rapidement et permettent à ces industries d'être plus concurrentielles.

La coopération en matière de réglementation constitue un élément clé des mesures visant à favoriser le commerce international et à donner plus de choix aux consommateurs canadiens. En février 2017, le Parlement européen a voté en faveur de la mise en œuvre de l'Accord

économique et commercial global Canada-UE (AECG), qui a été signé par les dirigeants en octobre dernier. L'AECG établit de nouvelles normes en matière d'accords commerciaux progressifs qui créent des emplois bien rémunérés dans la classe moyenne.

En ce qui concerne le commerce intérieur, l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il est le successeur de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'AECG engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à respecter une série complète de règles qui les aideront à atteindre l'objectif d'une union économique moderne et concurrentielle pour tous les Canadiens. Cet accord réduira les obstacles au commerce, à l'investissement, et à la mobilité des travailleurs, augmentera les choix qui s'offrent aux consommateurs, élargira l'accès aux marchés publics, et créera plus d'emplois pour les Canadiens.

Tel que recommandé dans le rapport du Comité sénatorial spécial de l'agriculture et des forêts intitulé « L'accès au marché mondial : donner le monde aux producteurs et transformateurs canadiens » (mai 2017) et dans le rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce intitulé « Des murs à démolir : Démantèlement des obstacles au commerce intérieur au Canada » (juin 2016), l'AECG prévoit un processus d'harmonisation des règlements qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de régler les problèmes de différences réglementaires auxquels les entreprises peuvent être confrontées lorsqu'elles font des affaires par-delà des frontières provinciales et territoriales. Le processus permet d'utiliser diverses méthodes pour régler les problèmes de différences réglementaires, y compris la reconnaissance mutuelle, l'harmonisation et l'établissement d'équivalences, et sera assez souple pour permettre de résoudre les problèmes de différences réglementaires dans de nombreux domaines, qui seront déterminés par les parties à l'AECG. Cet accord établit également un mécanisme visant à promouvoir une coopération en matière de réglementation tournée vers l'avenir, ce qui outillera les gouvernements pour l'élaboration d'approches communes en matière de réglementation relativement aux secteurs émergents.

Tant le mécanisme d'harmonisation des règlements que celui de coopération en matière de réglementation fait l'objet d'une supervision par la table sur l'harmonisation des règlements et la coopération - un organe fédéral-provincial-territorial établi en application de l'AECG, qui comprend un représentant haut placé de chaque signataire de cet accord. Cette table préparera un rapport annuel sur ses travaux, qui sera publié sur le site Web de l'ALEC.

Recommandation 14 : *Que le gouvernement fédéral mette en place une stratégie d'acquisition qui encourage l'acquisition de biens et services canadiens innovateurs.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement encourage l'acquisition de biens et services canadiens novateurs de bien des façons. Pour mieux favoriser la croissance des petites entreprises novatrices au Canada et accroître la croissance des emplois que celles-ci peuvent générer, le Plan pour l'innovation et les compétences annoncé dans le budget de 2017 reconnaît le rôle important que le secteur public canadien peut jouer en tant que partenaire dans le développement de propriété intellectuelle (PI) unique et la validation subséquente des idées et des processus qui ont un potentiel de commercialisation. Le budget de 2017 répond à ce besoin en annonçant la création de Solutions innovatrices Canada (SIC), un nouveau programme d'approvisionnement axé sur l'innovation inspiré du modèle du Programme pour la

recherche en innovation dans les petites entreprises (PRIPE), un programme mis au point aux États-Unis ayant obtenu d'excellents résultats. Dans le cadre du programme SIC, une partie du financement des ministères et organismes fédéraux sera affecté à la recherche et au développement au stade précoce, aux prototypes aux stades avancés et à d'autres biens et services d'innovateurs et d'entrepreneurs canadiens. Cela facilitera également la mise à l'essai et la validation des prototypes par la suite. En outre, un processus de commercialisation et d'achat de nouveaux produits novateurs par des clients gouvernementaux et non gouvernementaux sera préparé.

Ce programme sera conçu de manière à pouvoir être adapté dans l'éventualité où d'autres administrations au pays souhaitent y participer à l'avenir. Afin de favoriser une croissance inclusive, des efforts seront notamment déployés pour encourager l'approvisionnement auprès d'entreprises dirigées par des femmes ainsi que des membres d'autres groupes sous-représentés. Toutes les administrations participantes seront encouragées à communiquer publiquement les résultats de ce programme.

La mise en œuvre de SIC prendra appui sur des pratiques exemplaires canadiennes, comme le Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) du gouvernement. Le PICC est un programme d'approvisionnement agissant sur l'offre qui permet aux entreprises de proposer leurs produits et services comme correspondances possibles aux besoins des ministères et organismes fédéraux. Le programme SIC proposé est complémentaire au PICC, car il élargit l'entonnoir de technologies à un stade précoce avec lesquelles les ministères et organismes fédéraux sont engagés.

Par le truchement de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAD), le gouvernement entreprend une approche pangouvernementale pour les approvisionnements en matière de défense. Elle mise sur un engagement hâtif et continu et la prise de décisions efficaces en temps opportun pour guider et coordonner les approvisionnements de défense et les approvisionnements majeurs de la Garde côtière canadienne tout en respectant l'engagement du gouvernement de mieux s'assurer que les achats d'équipement de défense créent des occasions économiques pour les Canadiens. La Stratégie comporte trois objectifs clés : fournir le bon équipement aux Forces armées canadiennes et à la Garde côtière canadienne en temps opportun; nous servir de nos achats d'équipement de défense pour créer des emplois et stimuler la croissance économique au Canada; et simplifier les processus d'approvisionnement en matière de défense.

La Politique des retombées industrielles et économiques (Politique des RIE) est le principal outil dont se sert le gouvernement pour optimiser les retombées économiques des approvisionnements en matière de défense; les entrepreneurs principaux ayant l'obligation aux termes de cette politique d'entreprendre des activités industrielles ou commerciales au Canada d'une valeur égale à celle du marché. La Politique des RIE s'applique à tous les marchés de la défense et marchés de la Garde côtière dont la valeur dépasse 100 millions de dollars (les approvisionnements en matière de défense dont la valeur varie entre 20 et 100 millions de dollars sont évalués pour déterminer l'admissibilité) afin de veiller à ce que les investissements importants du Canada dans les biens et services liés à la défense :

- favorisent la viabilité et la croissance à long terme du secteur canadien de la défense;

- stimulent la croissance d'entrepreneurs principaux et de fournisseurs au Canada, y compris des PME dans toutes les régions du pays;
- renforcent l'innovation en favorisant la recherche-développement (R-D) technologique au Canada;
- permettent d'augmenter le potentiel d'exportation des sociétés établies au Canada.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir au moment de la soumission une proposition de valeur qui représente leur engagement de contribuer à soutenir le développement économique du Canada. Cette proposition de valeur est un facteur important, concurremment au prix et aux considérations techniques, pour déterminer à qui le marché sera octroyé. En 2015-2016, les propositions de valeur ont motivé des engagements à investir en R-D au Canada totalisant plus de 120 millions de dollars.

Recommandation 15 : *Que le gouvernement fédéral informe davantage les entreprises manufacturières et les entrepreneurs potentiels en milieu rural des programmes fédéraux.*

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les organismes de développement régional servent de point de contact clé entre le gouvernement fédéral et les entreprises et les entrepreneurs du secteur manufacturier dans les régions rurales. Ils réalisent des investissements stratégiques qui tirent parti des avantages concurrentiels régionaux et offrent un éventail de programmes dont le secteur manufacturier peut bénéficier.

DEC :

DEC a douze bureaux à travers le Québec, dont neuf sont situés à l'extérieur des régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Par conséquent, DEC est très présent dans les régions rurales et est régulièrement en contact avec des entreprises et entrepreneurs du secteur manufacturier qui sont établis dans ces régions ainsi qu'avec des organisations qui peuvent leur venir en aide. Les agents de DEC dans ces régions comprennent les besoins de ces entrepreneurs et les défis auxquels ils sont confrontés. Ils les tiennent informés des programmes de DEC et les aiguillent, lorsqu'il y a lieu, vers d'autres programmes fédéraux qui peuvent leur venir en aide.

Par l'intermédiaire du Programme de développement des collectivités (PDC), DEC offre un financement opérationnel à l'appui de 57 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) afin d'assurer l'exécution de programmes et de services qui soutiennent le développement économique rural et la croissance des petites entreprises dans l'ensemble du Québec.

DEC appuie également un réseau de 10 centres d'aide aux entreprises (CAE), des organisations sans but lucratif qui ont des bureaux et fournissent du financement dans toutes les régions rurales du Québec. Les SADC et les CAE ont 265 millions de dollars en éléments d'actif à investir, et fournissent des conseils et de l'aide financière à plus de 10 000 entreprises et pour plus de 1 000 projets locaux chaque année. Les SADC et les CAE aiguillent également, au besoin, les entreprises et les entrepreneurs ruraux vers d'autres programmes fédéraux qui peuvent leur venir en aide.

FedDev Ontario :

FedDev Ontario communique de l'information sur les programmes fédéraux aux entrepreneurs dans les collectivités rurales de différentes façons.

Au titre du Programme de développement des collectivités (PDC), FedDev Ontario fournit un financement opérationnel à 37 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) qui fournissent des programmes et services visant à favoriser le développement économique rural et la croissance des petites entreprises à travers le Sud de l'Ontario. Ce réseau est une ressource stratégique importante qui a été utilisée des ministères et organismes autant fédéraux que provinciaux pour fournir de l'information aux entrepreneurs ruraux sur les programmes gouvernementaux. L'Agence se sert des 15 SADC situées dans l'Est de l'Ontario pour fournir des services au titre du Programme de développement de l'Est de l'Ontario (PDEO), qui vise à favoriser le développement des entreprises, la création d'emplois et le renforcement des économies dans les collectivités rurales de l'Est de l'Ontario.

FedDev Ontario accomplit également un travail de mobilisation stratégique dans la province en menant des réunions en personne, des visites de sites et/ou des tables rondes pour discuter d'enjeux importants et faire la promotion des priorités et des programmes du gouvernement. Des tournées régionales ont également été organisées pour rencontrer les intervenants dans les collectivités rurales afin de promouvoir les programmes fédéraux.

APECA :

Reconnaissant la nature principalement rurale du Canada Atlantique, l'APECA travaille sur plusieurs fronts pour informer les entreprises manufacturières et les entrepreneurs potentiels dans les régions rurales au sujet des programmes fédéraux.

Grâce à sa forte présence en Atlantique et son vaste réseau de prestation de services sur le terrain (y compris 28 points de service), l'APECA donne aux entreprises, dont celles situées dans les régions rurales, accès à des programmes qui favorisent l'innovation, le développement de nouveaux produits, l'adoption et l'adaptation de technologies ainsi que l'acquisition de compétences.

En outre, à l'appui de la Stratégie sur la croissance pour le Canada Atlantique et de sa priorité de stimuler l'économie de l'Atlantique, le Réseau Entreprises Canada en Atlantique améliore ses services afin de mieux renseigner les entreprises, y compris les entreprises exportatrices, sur les exportations et les marchés internationaux.

Ces efforts cadrent avec le cadre *Investir dans l'innovation et le développement à l'échelle régionale* publié en avril 2017, qui vise notamment à renforcer davantage le rôle d'aiguillage et de service à la clientèle des organismes de développement régional. À l'appui de ce cadre, l'APECA mobilise activement ses vastes réseaux d'intervenants pour aider les entreprises de l'Atlantique à prendre de l'expansion et à devenir des joueurs de classe mondiale.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) :

DEO appuie le Réseau de services aux entreprises de l'Ouest (RSEO), un groupe d'organisations contribuant à la réalisation du mandat de DEO de développer et diversifier l'économie de l'Ouest du Canada en soutenant les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME). Les organisations faisant partie du RSEO fournissent aux entrepreneurs dans les

collectivités rurales et urbaines des services et des ressources afin de les aider à démarrer leur entreprise, à la faire croître et à lui faire prendre de l'expansion. Ce réseau fait la promotion de programmes et initiatives utiles afin de veiller à ce que les entrepreneurs et les PME dans les régions rurales de l'Ouest du Canada soient tenus bien informés. Ce réseau regroupe : 1) les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC); 2) l'Initiative pour les femmes entrepreneures; 3) les Organisations francophones à vocation économique; 4) les Services de développement des entreprises autochtones; 5) le Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité; et 6) le Réseau Entreprises Canada.

Par le truchement du Programme de développement des collectivités, DEO verse un financement opérationnel afin d'aider 90 SADC à offrir des programmes et des services qui soutiennent le développement économique rural à travers les collectivités rurales de l'Ouest du Canada (34 en Colombie-Britannique, 27 en Alberta, 13 en Saskatchewan et 16 au Manitoba) qui atteignent un nombre estimatif de 2 millions de personnes vivant dans des collectivités rurales, ce qui représente 18,1 % de la population de l'Ouest du Canada.

FedNor :

FedNor est l'organisation de développement économique du gouvernement canadien qui se consacre au Nord de l'Ontario. FedNor, qui est présente dans 7 communautés, collabore avec le gouvernement, les entreprises et les partenaires communautaires dans le but de bâtir un Nord de l'Ontario plus fort. Par le truchement du Programme de développement des collectivités, FedNor soutient un réseau de 24 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans le Nord de l'Ontario. Les SADC sont des organismes à but non lucratif locaux qui offrent de nombreux services aidant les petites entreprises à répondre à leurs besoins financiers, de planification ou d'autres besoins.

l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)

Établie en 2009, CanNor s'efforce de bâtir, dans l'ensemble des trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Il travaille aussi avec les collectivités pour stimuler et diversifier les économies locales. CanNor héberge également le Bureau de gestion des projets nordiques. Celui-ci offre des services de gestion des enjeux, des directives de même que des conseils à l'industrie et aux collectivités et coordonne la participation des ministères fédéraux au processus d'examen réglementaire. Il s'occupe aussi de surveiller et de rendre public l'état d'avancement des projets visant à accroître la transparence, la rapidité et l'efficacité du système de réglementation. Il travaille également avec des partenaires à renforcer l'état de préparation des collectivités, contribuant ainsi à maximiser les retombées socioéconomiques des grands projets dans les collectivités du Nord.

Recommandation 16 : *Que le gouvernement fédéral cherche des moyens pour continuer à accroître et à améliorer la connectivité à large bande en milieu rural, afin de promouvoir l'essor du secteur manufacturier en milieu rural.*

Le gouvernement appuie cette recommandation et reconnaît l'importance pour les entreprises et les consommateurs canadiens, y compris les entreprises du secteur manufacturier, d'avoir accès à des services de télécommunications de haute qualité et abordables pour participer à l'économie numérique.

Le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs initiatives de financement ciblées au cours de la dernière décennie pour aider à accroître la connectivité dans les régions rurales et éloignées mal desservies. En décembre 2016, ISDE a lancé le programme Brancher pour innover (BPI), dans le cadre duquel il investira 500 millions de dollars d'ici 2021 pour étendre et améliorer l'accès à large bande dans les régions rurales, y compris dans le Nord du Canada. Ce programme financera des infrastructures qui permettront aux entreprises, aux institutions et aux ménages de bénéficier d'un accès à large bande. BPI prend appui sur les avancées que l'on continue à faire dans le cadre du programme Un Canada branché qui a été lancé en 2014 pour aller de l'avant, et permettra à environ 300 000 ménages supplémentaires dans des régions rurales et éloignées à travers le pays de bénéficier d'un accès à Internet à haute vitesse d'ici 2019.

Ces initiatives sont complémentaires aux mesures prises par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En décembre 2016, le CRTC a désigné l'Internet à large bande comme un service de télécommunications de base, a fixé de nouvelles cibles pour l'Internet à large bande, et a annoncé un fonds de 750 millions de dollars pour contribuer à l'atteinte de ces cibles. Le nouveau fonds du CRTC ciblera les régions rurales et éloignées mal desservies, y compris le Nord.

La connectivité est également admissible au financement de 2 milliards de dollars d'Infrastructure Canada pour les collectivités rurales et du Nord. Comme pour les programmes passés d'Infrastructure Canada, les provinces et les territoires joueront un rôle important dans la détermination de leurs priorités au chapitre de l'octroi de ce financement.

Ces initiatives de financement sont complémentaires et contribueront ensemble à faire en sorte que les consommateurs et entreprises du Canada sont bien outillés pour tirer parti des occasions que leur offre l'ère numérique.

Recommandation 17 : *Que le gouvernement fédéral cerne les débouchés et défis pour une portion importante du secteur manufacturier découlant de la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, une fois que les gouvernements provinciaux et territoriaux auront indiqué les approches qu'elles comptent prendre. Le Comité recommande également que le gouvernement fédéral s'engage à suivre de près l'élaboration et l'application des modifications proposées à la fois au Régime de pensions du Canada et au prix du carbone pour le secteur manufacturier.*

Le gouvernement reconnaît cette recommandation. Le budget de 2016 octroyait une somme de 109,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2016–2017 à Environnement et Changement Climatique Canada aux fins de la poursuite des efforts en vue d'atteindre les objectifs nationaux de lutte aux changements climatiques du gouvernement. Ces ressources seront utilisées pour prendre des mesures dans quatre domaines interreliés : les sciences, la communication de données, les politiques et la réglementation. Une lutte soutenue aux changements climatiques reposant sur des fondements scientifiques solides et prenant appui sur une communication transparente des résultats et des mesures ambitieuses en matière de politiques et de réglementation viendra à l'appui de la transition vers une économie faible en carbone au Canada.

La tarification de la pollution par le carbone au Canada :

L'établissement d'un tarif sur la pollution par le carbone est la façon la plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre et sera un incitatif pour trouver des solutions novatrices afin d'offrir des choix à faibles émissions aux consommateurs et aux entreprises. En ce moment, 97 pour cent des Canadiens vivent dans des provinces et les territoires qui tarifient déjà la pollution par le carbone ou qui travaillent en ce sens. Le 18 mai 2017, le gouvernement a publié un document technique décrivant une approche fédérale proposée de tarification de la pollution par le carbone, qui s'appliquera seulement dans les provinces et les territoires qui n'auront pas, en 2018, un système de tarification du carbone qui respecte les critères annoncés par le premier ministre en octobre 2016.

Faire participer les pollueurs dans chaque province est un élément central d'un plan crédible de lutte aux changements climatiques. Cela permet de réduire la pollution et de motiver les entreprises à innover et à créer des solutions plus respectueuses de l'environnement. La tarification de la pollution par le carbone à travers tout le pays nous donne la certitude de nous diriger vers une économie axée sur une croissance propre et contribue à harmoniser les règles du jeu à travers le Canada. C'est pourquoi les entreprises d'un bout à l'autre du pays, notamment des banques, des sociétés de transport et des entreprises pétrolières et gazières, ont demandé une tarification de la pollution par le carbone, parce qu'elles savent qu'il s'agit de la bonne décision à prendre du point de vue des affaires.

Quel que soit le système qui sera mis en œuvre – fédéral ou provincial/territorial – les recettes générées au moyen de la tarification de la pollution par le carbone resteront dans la province ou le territoire d'origine. Ces recettes pourront être utilisées pour réduire les impôts, comme en Colombie-Britannique, ou pour appuyer les familles à faible ou moyen revenu, comme en Alberta. L'Ontario et le Québec investissent leurs recettes dans des programmes écologiques novateurs qui créent de bons emplois. Le gouvernement évalue présentement les meilleures façons de remettre les recettes.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques :

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le plan du Canada pour faire croître l'économie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en accroissant la résilience pour s'adapter aux changements climatiques. Les mesures prévues dans le Cadre qui sont prises contribueront à atteindre ou à dépasser la cible canadienne en matière de changements climatiques pour 2030 : une réduction de 30 % en deçà des niveaux de gaz à effet de serre de 2005.

Une composante de base du Cadre est l'accent sur les technologies propres, et le gouvernement fédéral appuie le développement et la commercialisation de technologies propres et de pratiques novatrices qui assurent une plus grande croissance économique tout en aidant à atteindre les buts du Canada en matière de changements climatiques et d'autres buts environnementaux.

À l'appui de ces efforts, le budget de 2017 met vivement l'accent sur l'innovation et les technologies propres, proposant plus de 2,3 milliards de dollars à l'appui de la recherche, du développement, de la démonstration et de l'adoption de technologies propres, ainsi qu'en vue

d'accélérer la croissance des entreprises de technologies propres. Le budget augmente l'aide financière aux producteurs canadiens de technologies propres en rendant disponible un plus grand financement axé sur la croissance et les projets pour les entreprises de technologies propres. L'augmentation de l'aide financière offerte aux entreprises canadiennes de technologies propres aidera ces dernières à faire croître leurs activités.

Afin d'assurer une approche coordonnée vis-à-vis ce nouveau financement pour les entreprises de technologies propres, le gouvernement fédéral met en œuvre le Carrefour de la croissance propre. Le Carrefour est établi à titre de point central fédéral du Canada pour les technologies propres, offrant un service « sans mauvais guichet » aux clients et des interactions centralisées avec les intervenants. Le Carrefour s'emploie à combler les lacunes en matière de financement et de soutien de programme auxquelles les entreprises de technologies propres peuvent faire face au fil de leur commercialisation et de l'augmentation de leur échelle. Il s'emploie également à améliorer les services aux entreprises de technologies propres dans l'ensemble du pays.

De plus, le gouvernement collabore étroitement avec les partenaires provinciaux et territoriaux par le truchement d'un plan de mise en œuvre des interventions prioritaires, et ce, dans le but d'harmoniser les efforts et les programmes afin de soutenir les entreprises canadiennes et les technologies propres. Le plan de mise en œuvre soutient les priorités décrites dans le Cadre pancanadien dans le but d'encourager l'innovation aux stades initiaux, de faire accélérer la commercialisation et la croissance, d'encourager l'adoption et de renforcer la collaboration et les mesures du succès.

Le gouvernement est déterminé à surveiller la mise en œuvre du Cadre, et, en collaboration avec les provinces et les territoires, il rendra compte des progrès aux premiers ministres à la fin de 2017 et chaque année par la suite.

Régime de pensions du Canada (RPC) :

Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC). Leurs efforts de coopération à titre de responsables conjoints du programme ont mené à la conclusion par les ministres des Finances du Canada, le 20 juin 2016, d'une entente de principe historique sur la bonification du RPC.

À long terme, la bonification des prestations du RPC fera augmenter la demande globale, ce qui favorisera de meilleurs résultats économiques. Des épargnes cumulatives pour différents aspects du RPC, qui augmenteront le montant des fonds disponibles aux fins d'investissement, y contribueront. Une augmentation de 0,05 à 0,09 pour cent du produit intérieur brut (PIB) réel par rapport au statu quo est prévue à la suite de la bonification du RPC. Selon les projections, les niveaux d'emploi devraient augmenter de manière permanente de 0,03 à 0,06 pour cent par rapport au scénario de base. Comme pour tout régime de retraite, les cotisations au RPC payées par les employeurs peuvent être considérées comme faisant partie de la rémunération globale des employés. À la suite de la bonification, les entreprises feraient initialement face à une augmentation des coûts liés à la rémunération, dont l'incidence devrait être très modeste et être atténuée par la mise en œuvre progressive de la hausse des cotisations.